

www.resp-fr.org



SESSIONS INTER ÉCOLES 2017

UNIR NOS COMPÉTENCES
POUR L'ACTION PUBLIQUE



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Didier POULHAZAN (animateur)
Marie-Julia ARANDA
Laurence LE MOIGNE
ENSP

Benoît GERMAIN
CREPS Poitou-Charentes

Eléonore REGIEN
ENPJJ

David LEROY
ECA

Henri FLACH
IRA de Bastia

Emmanuelle GUEVARA
Christophe LE RAT
EHESP

Christine JEAY-CEPEDE
ENAP

Martine MALENFANT
ENCCRF

Jesus-Javier MARTIN
END

Véronique MARTIN-THOMAZO
ENG

Pierre SCHALLER
ENSOSP

Benoît GAUTIER
EOGN

Caroline MAURY
INSET de Montpellier

Adeline FELIU
Aniela CALANDRA
INTEFP

Zahra BROCHOT
IRA de Lille

LES 14 ÉCOLES PARTENAIRES

www.resp-fr.org



Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
80, Rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS cédex 12

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)
Château de Boivre
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Ecole des commissaires des armées (ECA)
Base aérienne 701
13661 SALON AIR

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
Avenue du Professeur Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES

Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
45, Place Ernest GRANIER
34935 MONTPELLIER cédex 9

Ecole nationale des douanes (END)
11, Avenue Millet
BP 10450
59203 TOURCOING cédex

Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)
16, Rue du Curoir
BP 90114
59052 ROUBAIX cédex 1

Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP)
1070, Rue Lieutenant Parayre
BP 20316
13798 AIX EN PROVENCE cédex 03

Ecole nationale supérieure de la police (ENSP)
9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR--AU-MONT-D'OR

Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)
Avenue du 13ème Dragons
77010 MELUN

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)
1498, Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier (INSET de Montpellier)
76, Place de la Révolution Française
34965 MONTPELLIER cédex 2

Institut régional d'administration de Lille (IRA de Lille)
49, Rue Jean Jaurès
59000 LILLE cédex

Institut régional d'administration de Bastia (IRA de Bastia)
Quai des Martyrs de la Libération
BP 317
20297 BASTIA

LA CHARTE DU RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le réseau des écoles de service public -RESP- a pour objectifs :

- de répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation ;
- de mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences ;
- de décloisonner la formation post-universitaire de service public ;
- de mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

Pour plus de renseignements sur les écoles membres du RESP et leurs formations, connectez-vous sur le site internet :

www.resp-fr.org

PRÉSENTATION DES SESSIONS INTER ÉCOLES

Le réseau de service public propose aux élèves et stagiaires de formation initiale, 24 sessions interprofessionnelles réparties entre les différents sites de formation du 4 au 8 avril 2016.

Ces sessions permettent de restituer l'action de chacun dans un cadre plus global, d'avoir une meilleure perception des rôles et des missions des autres acteurs et de repérer les possibles interdépendances, coopération et ajustements nécessaires à une meilleure atteinte des objectifs des politiques publiques.

Ces sessions visent trois objectifs :

- confronter les logiques professionnelles et favoriser les échanges entre stagiaires,
- traiter des situations-problèmes qui nécessitent une approche pluri-fonctionnelle,
- repérer les rôles et les logiques de chaque institution et des acteurs.

Règles de fonctionnement des sessions

Conformément au cahier des charges des « chefs de projet », chacune des sessions fonctionne de manière autonome tout en respectant un cadre général qui valorise l'échange et le travail collectif. Le public des sessions est constitué de différents métiers en fonction des intérêts professionnels spécifiques permettant ainsi de respecter le principe de l'inter-professionnalité selon des quotas définis par le comité de pilotage. Une soirée conviviale est organisée au cours de la session.

Organisation matérielle

Chaque école prend en charge l'hébergement et les repas pour les participants aux sessions (lundi soir au vendredi midi). Les contrôles de présence se font par demi-journée et le tableau de présence est adressé à chaque école concernée.

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation commun aux différentes sessions est à renseigner par les stagiaires. Il est accessible directement à partir du site internet du réseau des écoles de service public. Les résultats étant disponibles immédiatement, ils servent de support à l'évaluation globale de la dernière matinée.

Le bilan final est examiné par le comité de pilotage et contribue à l'évolution du dispositif.

Guide du stagiaire

Les écoles sont invitées à remettre à leur public « le guide du stagiaire » précisant les modalités de participation.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes.
En 2017, 39 écoles participent aux activités du RESP

Centre national de la fonction publique territoriale
CNFPT Paris

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitou Charentes
CREPS Vouneuil sous Biard

Direction de l'enseignement militaire supérieur
DEMS Paris

École des commissaires des armées
ECA Salon de Provence

École des hautes études en santé publique
EHESP Rennes

École nationale d'administration
ENA Strasbourg

École nationale d'administration pénitentiaire
ENAP Agen

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENCCRF Montpellier

École nationale des douanes
END Tourcoing

École nationale des finances publiques
ENFIP Noisy le Grand

École nationale des greffes
ENG Dijon

École nationale de la magistrature
ENM Bordeaux

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse
ENPJJ Roubaix

École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers
ENSOSP Aix en Provence

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGEEES Strasbourg

École nationale supérieure de la police
ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
ENSSIB Villeurbanne

École nationale supérieure de sécurité sociale
EN3S Saint Etienne

École nationale des services vétérinaires
ENSV Marcy-l'Etoile

École nationale des travaux publics de l'État
ENTPE Vaulx-en-Velin

École des officiers de gendarmerie nationale
EOGN Melun

École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
ESENESR Poitiers – Futuroscope

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer
ENSAM Nantes

Institut de formation de l'environnement
IFORE Paris

Institut de la gestion publique et du développement économique
IGPDE Vincennes

Institut national des études territoriales
CNFPT/INET Strasbourg

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
INHESJ Paris

Institut national du patrimoine
INP Paris

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers
CNFPT/INSET Angers

Institut national spécialisé d'études territoriales du Dunkerque
CNFPT/INSET Dunkerque

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier
CNFPT/INSET Montpellier

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy
CNFPT/INSET Nancy

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
INTEFP Marcy-l'Etoile

Institut régional d'administration de Bastia
IRA Bastia

Institut régional d'administration de Lille
IRA Lille

Institut régional d'administration de Lyon
IRA Lyon

Institut régional d'administration de Metz
IRA Metz

Institut régional d'administration de Nantes
IRA Nantes

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur
SDRF Lognes

CALENDRIER DES SESSIONS 2017

DU 3 AU 7 AVRIL 2017

| | | |
|-------------------|--|------|
| SESSION 1 | Les mineurs non accompagnés : quelle prise en charge par les services publics ? | p.8 |
| SESSION 2 | L'accessibilité universelle des services publics | p.9 |
| SESSION 3 | Les enjeux de la régulation des échanges : la pluralité et la complémentarité des acteurs | p.10 |
| SESSION 4 | Santé et migration | p.11 |
| SESSION 5 | Enfants maltraités... de la prévention à la prise en charge | p.12 |
| SESSION 6 | Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique | p.13 |
| SESSION 7 | Activités physiques et mobilités actives : coopérer pour des espaces publics sécurisés et accessibles | p.14 |
| SESSION 8 | Promotion de la santé en milieu pénitentiaire | p.15 |
| SESSION 9 | La prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes dans l'espace public | p.16 |
| SESSION 10 | Vivre dans la rue, entre protection et ordre public | p.17 |
| SESSION 11 | Troubles et souffrances psychiques : enjeux de diagnostic et de prise en charge | p.18 |
| SESSION 12 | Activités polluantes, sites pollués : un problème au croisement de la santé publique, de la sécurité, de l'environnement et de l'urbanisme | p.19 |
| SESSION 13 | Travailler en partenariat pour gérer une crise sanitaire | p.20 |
| SESSION 14 | La gestion interministérielle de crise et les problématiques d'ordre public et de police judiciaire | p.21 |

CALENDRIER DES SESSIONS 2017 (SUITE)

| | | |
|-------------------|---|------|
| SESSION 15 | Prévention dans Les établissements recevant du public (des principes à l'action) | p.22 |
| SESSION 16 | Menace NRBCe : la réponse de la sécurité civile | p.23 |
| SESSION 17 | Evitement de crise dans le cadre de la sécurité civile | p.24 |
| SESSION 18 | Gérer le fait religieux dans la sphère professionnelle | p.25 |
| SESSION 19 | Prévention et lutte contre les discriminations | p.26 |
| SESSION 20 | Les services publics face au défi des nouvelles menaces | p.27 |
| SESSION 21 | Partenariat, prévention et sécurité | p.28 |
| SESSION 22 | Les fonctionnaires français face à la politique publique de l'immigration | p.29 |
| SESSION 23 | Qualité de vie et ruralité : service public et prospective | p.30 |
| SESSION 24 | Gestion de crise (gestion intérieure civile ou militaire) | p.31 |
| SESSION 25 | Violence des jeunes et politique éducatives partagées | p.32 |
| SESSION 26 | La dimension interinstitutionnelle des contrôles. Les protocoles de coopération : l'exemple du protocole viti-vinicole) | p.33 |

SESSION N°1

DATE

DU 3 AU 7 AVRIL 2017

LIEU

ENPJJ

16 RUE DU CUROIR
59 100 ROUBAIX
03 59 03 14 64

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE (ENPJJ)

CHEF DE PROJET

ELÉONORE REGIEN
FORMATEUR ENPJJ

CONTACT

ELÉONORE REGIEN
03 59 03 13 64
eleonore.regien@justice.fr

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : QUELLE PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES PUBLICS ?

PROBLÉMATIQUE

La mise en place, le 31 mai 2013, du protocole Ministère de la justice/Ministère des affaires sociales et santé / Départements a posé de nouvelles bases pour un dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers. En un an, jusqu'à juin 2014, près de 8000 évaluations ont été effectuées. Cette prise en charge suppose la mobilisation conjointe et coordonnée, par plusieurs acteurs des trois fonctions publiques, de dispositifs et d'outils fondés sur des dispositions réglementaires et organisationnelles qu'il convient de connaître et s'approprier. Le dispositif lui-même fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont conduit à des ajustements à différents points de vue. Le nombre de MNA sur le territoire est en augmentation consentante ces derniers mois, amenant les services publics à faire preuve de réactivité et d'adaptabilité.

Dans des contextes territoriaux en évolution et confrontés à de fortes disparités, chaque acteur institutionnel doit savoir où et comment se situer et agir dans l'intérêt des mineurs concernés et le respect de la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques des mineurs identifiés sous l'expression « mineur non accompagné ».
- Connaître les rôles, place, logiques et compétences des différents acteurs publics impliqués dans la prise en charge des situations identifiées.
- Connaître les fondements, le processus, les modalités, les outils de prise en charge du mineur isolé étranger depuis l'établissement du diagnostic social jusqu'à la prise en charge après orientation.

CONTENU

Présentation des caractéristiques des mineurs identifiés sous l'expression « mineur non accompagné ».

Expérimentation de la réalisation du processus de prise en charge d'un mineur isolé étranger permettant d'identifier le rôle, la place, les modalités d'action des différentes institutions représentées dans le groupe de stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés – Ateliers

SESSION N°2

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

INSET MONTPELLIER
76, PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
04 67 99 76 76

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES
TERRITORIALES
(INSET MONTPELLIER)

CHEF DE PROJET

CAROLINE MAURY
CHARGÉE DE MISSION
INSET DE MONTPELLIER
04 67 99 76 31
caroline.mauray@cnfpt.fr

CONTACT

CAROLINE MAURY

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES SERVICES PUBLICS

PROBLÉMATIQUE

Confronté à un vieillissement de sa population, le Japon a mis en œuvre une démarche volontariste pour permettre à toutes les couches de la population d'accéder aux services publics et privés. Pour cela, le concept de « design universel », développé aux États-Unis dans les années 90 par l'université de Caroline du Nord, a été utilisé.

Cette formation vise à faire connaître aux participants l'originalité de cette approche qui dépasse l'approche de l'accessibilité centrée principalement sur la « chaîne des déplacements ».

OBJECTIFS

- Connaître les principes du « design pour tous »,
- Identifier et rencontrer les acteurs qui développent en France
- « L'accessibilité universelle »,
- Proposer des formes expérimentales d'introduction de cette démarche pour favoriser l'accès pour tous aux espaces publics, aux services publics et à leurs prestations.

CONTENU

- Présentation des principes du « design pour tous »
- Etudes de cas et visites d'opérations
- Rencontre avec des responsables d'associations
- Elaboration d'un référentiel interprofessionnel par les stagiaires et réalisation d'une vidéo pour le présenter

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation proposera une approche complémentaire entre :

- Des apports théoriques et méthodologiques
- Une mise en situation permettant de mieux percevoir les difficultés liées aux différentes formes de handicap et d'incapacités et les solutions possibles
- La réalisation d'une vidéo destinée à promouvoir l'approche « accessibilité universelle ». La réalisation de cette vidéo permettra de réfléchir à une approche interprofessionnelle de cette question.

SESSION N°3

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES
11 AV. JEAN MILLET
59203 TOURCOING CEDEX
TEL : 09 70 28 24 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES TOURCOING

CHEF DE PROJET

JESUS-JAVIER MARTIN
FORMATEUR
END TOURCOING
jesus-javier.martin@douane.finances.gouv.fr
09 70 28 26 92

CONTACT

JESUS-JAVIER MARTIN

LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES ÉCHANGES : LA PLURALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS.

PROBLÉMATIQUE

Le défi de la régulation des échanges internationaux de marchandises implique de concilier le double objectif de la facilitation et de la sécurisation.

Le volume des échanges internationaux a plus que doublé au cours des dix dernières années, et les attentes peuvent apparaître contradictoires de prime abord :

- Les opérateurs économiques demandent une fluidité optimale des opérations de dédouanement.
- Les consommateurs sont en demande croissante de sécurité et de protection.

Dans ce contexte, la douane s'attache à favoriser la compétitivité des entreprises et contribuer à l'attractivité du territoire, à travers des prestations de qualité, tout en maintenant dans le domaine de la lutte contre la fraude, une pression constante face à des organisations de fraude imaginatives et variées. Longtemps considérée comme un élément perturbateur de la chaîne logistique, la DGDDI en constitue aujourd'hui un acteur de premier plan.

La complexité de certaines interventions douanières suppose la mobilisation de compétences diversifiées ainsi que la participation d'administrations publiques sachant œuvrer en complémentarité. Ainsi, la douane a fait évoluer ses métiers et ses méthodes. Elle a aussi développé et encouragé la collaboration avec de nombreux acteurs publics afin de prendre en compte l'ensemble des risques inhérents à la mondialisation des échanges.

OBJECTIFS

Identification et étude des problématiques liées à la libéralisation et au développement des échanges.

CONTENU

- Le dispositif mis en place au sein de l'Union européenne, et le rôle de la douane française en matière de sûreté et sécurité du commerce international
- L'interprofessionnalité appliquée à la gestion des flux internationaux de marchandises.
- Apports théoriques (conférences-débats)
- Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels
- Visites sur sites
- Dossiers documentaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La session sera organisée à partir de contenus théoriques, de conférences et de rencontres avec des professionnels et des visites de sites. L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

SESSION N°4

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE

CHEF DE PROJET

JEAN-BAPTISTE COMBES
EHESP

CONTACT

Emmanuelle GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

SANTÉ ET MIGRATIONS

PROBLÉMATIQUE

La crise migratoire touche tous les pays du monde. En proportion de sa taille, l'Europe accueille un nombre limité de migrants (principalement de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak, de Lybie, du Soudan...) mais est confrontée à une crise de l'accueil.

Les migrants sont en bonne santé quand ils arrivent en Europe mais leur état de santé se détériore au cours du temps. Pour expliquer cette situation, plusieurs hypothèses sont avancées :

- difficulté dans l'ouverture des droits notamment pour l'accès aux soins ;
- difficultés dans l'accès aux soins lorsque les droits sont ouverts (discrimination, barrière de la langue) ;
- conditions de logement (insalubrité) ;
- difficulté dans l'accès à l'emploi souvent moins qualifié et plus dur

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal relatif à l'ouverture des droits et à l'accès aux soins des populations dites 'migrantes' ;
- Connaître les différents acteurs concernés et réfléchir à des modalités d'intervention coordonnée. Rappel des publics et de leurs accès aux soins.
- Prendre conscience des processus de catégorisation de l'autre et de la manière dont cela altère notre capacité d'élaboration de solutions innovantes.

CONTENU

- Eléments de contexte (cadre légal de l'accès aux soins, interprétariat en santé mentale, non recours aux soins des populations, phénomènes de catégorisation et leurs effets...)
- Rencontre de divers acteurs locaux, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, direction départementale de la cohésion sociale...
- Réflexion commune sur des pistes de résolution pour une meilleure prise en charge de ces populations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés et débats, rencontre d'acteurs

SESSION N°5

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

CHEF DE PROJET

YANNICK DIVET
CHARGÉ DES ACTIONS ÉDUCATIVES
TERRITORIALISÉES
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT EHESP

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
Emmanuel.le.guevara@ehesp.fr

ENFANTS MALTRAITÉS...

DE LA PRÉVENTION À LA PRISE EN CHARGE

PROBLÉMATIQUE

La protection des enfants est un devoir social et notre vigilance doit être permanente. Le législateur est intervenu à plusieurs reprises ces dernières années pour lutter contre les mauvais traitements infligés aux enfants et pour réprimer les infractions sexuelles. L'accompagnement des personnes victimes dès la réception d'une information préoccupante au département jusqu'à la prise en charge de l'enfant victime, est primordial. C'est là que les partenariats engagés prennent tout leur sens car ils contribuent par une mobilisation des compétences à mieux garantir une résolution équitable d'un problème souvent très complexe.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types de maltraitance
- Repérer et comprendre les rôles et modes d'intervention des différents professionnels dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- Mettre en évidence le travail de partenariat
- Réfléchir sur les stratégies et les procédures d'interventions opérationnelles

CONTENU

- Les actions de prévention et la prise en charge des mauvais traitements sur mineurs
- Identification des conduites des professionnels : existe-t-il des outils méthodologiques opérants ?
- Problématique des victimes de mauvais traitements

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Afin de favoriser les échanges chaque journée sera décomposée en deux séquences :

- Apport magistral avec débats entre intervenants et étudiants
- Travail en groupe à partir de cas pratiques

Visites : Unité de Médecine Légale – CASÉD
Dossier documentaire

SESSION N°6

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EHESP

AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

CHANTAL GATIGNOL

MIVILUDES

Chantal.gatignol@pm.gouv.fr

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA

emmanuelle.guevara@ehesp.fr

LE PHENOMENE SECTAIRE : REALITES DES DERIVES ET CONTOURS DE L'ACTION PUBLIQUE

PROBLÉMATIQUE

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un Français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires. La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes sont mal informés et se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

OBJECTIFS

- Analyser comment les différents professionnels ou cadres du service public concernés interviennent par rapport à la problématique (champ de compétence)
- Développer leur capacité à repérer dans l'exercice professionnel quotidien les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis
- Analyser leurs réponses
- Analyser les articulations entre ces différentes interventions et la manière de les optimiser

CONTENU

La non-reconnaissance de la victime de secte et l'incompréhension de sa souffrance par les professionnels et les institutions aggravent le traumatisme sectaire initial et murent les victimes dans une solitude paralysante. Pour remédier à cette situation, expérience et savoir-faire seront transmis et partagés aux acteurs et intervenants du champ dans leur secteur de compétence. La Miviludes a pu identifier quatre domaines où se manifestent plus particulièrement les dérives à caractère sectaire : santé, enfance et éducation, vie professionnelle, vie publique et associative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de cas, Conférences-débats, Témoignages, Visites

SESSION N°7

DATE
DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET
HARPET CYRILLE
EHESP
cyrille.harpet@ehesp.fr

CONTACT
EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET MOBILITÉS ACTIVES : COOPÉRER POUR DES ESPACES PUBLICS SÉCURISÉS ET ACCESSIBLES

PROBLÉMATIQUE

Les activités humaines connaissent à l'heure actuelle un étonnant paradoxe : une mobilité grandissante (rapidité des transports, fréquence des déplacements, distances parcourues) et une sédentarité renforcée (développement des métiers de service, moyens de communication à distance). Les mobilités observées « passives » contribuent à l'augmentation d'effets sanitaires reconnus (obésité, surpoids, diabète, maladies cardio-vasculaires). Un million de décès par an dans le monde sont attribuables à un manque d'activité physique (OMS). Comportements et modes de vie constituent des déterminants importants de la qualité de vie. Mais l'aménagement des espaces favorise-t-il les mobilités actives ? Comment coopérer pour concevoir des espaces favorisant ces mobilités actives (dans les bâtiments, en milieu urbain) ? Comment agir ensemble pour garantir l'accessibilité et la sécurité des espaces pour les publics et en particulier les Personnes à Mobilité Réduite ?

OBJECTIFS

Identifier les métiers et compétences professionnelles en lien avec la conception des ERP (établissements recevant du public), l'aménagement des espaces urbains favorisant les mobilités actives (accessibilité, sécurité, qualité de l'environnement). Caractériser des situations-problèmes (espaces adaptés-non adaptés aux mobilités actives). Mettre en œuvre une action collective pour promouvoir les mobilités actives par une culture commune :

- Définir les notions fondamentales (mobilité, sécurité, accessibilité)
- Intégrer les conditions de sécurité et d'accessibilité dans leur cadre réglementaire et juridique (code de la construction, code de l'urbanisme, code de l'environnement)
- Identifier les démarches et pratiques des acteurs conduisant à promouvoir les mobilités actives, l'accessibilité et la sécurité des espaces (bâti et urbains).

CONTENU

- Mobilités et modes de vie : Analyse des déterminants de santé.
- Atelier de mobilités actives : expérimenter des espaces urbains en fonction des modes de déplacement.
- Analyses de situations : conditions de sécurité, accessibilité et mobilité à l'échelle du bâtiment, d'un site ou d'un secteur urbain.
- Interventions professionnelles relatives aux expériences de démarches de promotion des mobilités actives (développement durable)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Séquences interactives (cas pratiques, observation sur le terrain, analyse des situations, retours d'expérience, entretiens avec des professionnels, exposé).

SESSION N°8

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EHESP

AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEFS DE PROJET

CHANTRAINE AMÉLIE
LEMONNIER VALÉRIE
CHARGÉES DE PROJETS ET D'INGÉNIERIE
IREPS BRETAGNE - ANTENNE 35

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

PROMOTION DE LA SANTE EN MILIEU PENITENTIAIRE

PROBLÉMATIQUE

La loi du 18 janvier 94 a marqué le transfert de la prise en charge de la santé des personnes détenues du service pénitentiaire au service public hospitalier. Cette mission inclut le soin et les programmes d'éducation et de promotion de la santé. Si la qualité des soins a globalement été améliorée, la mise en œuvre des programmes d'éducation et de promotion de la santé rencontre elle, plus de difficultés. Des dispositifs soutiennent cette démarche : guide INPES, inscriptions dans les publics prioritaires des PRS, soutien financier aux associations intervenant dans ce champ (IREPS, Aides...), appels à projets spécifiques...

Un des objectifs majeurs de la promotion de la santé est la lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS), particulièrement en milieu pénitentiaire où l'état de santé des personnes détenues est plus dégradé que celui de la population générale.

OBJECTIFS

- Connaître les concepts de santé/déterminants de la santé, promotion de la santé, d'ISS, d'éducation pour la santé
- Identifier les grandes lignes d'organisation, de fonctionnement des centres pénitentiaires et de l'offre de soins (US et SMPR)
- Décrire les populations concernées et leur état de santé
- Décrire les objectifs, les démarches d'éducation/promotion de la santé mises en œuvre dans les centres pénitentiaires de Rennes.
- Identifier le rôle des professionnels des différents services en interne (pénitentiaire, santé, social, sport, formation, travail ...) et des partenaires extérieurs dans les programmes d'éducation/promotion de la santé.
- Repérer et analyser les difficultés rencontrées dans l'implantation des programmes
- Evaluer comment la réduction des ISS est prise en compte dans ces programmes

CONTENU

- Concepts liés à la promotion de la santé
- Fonctionnement des établissements pénitentiaires et offre de soins
- Etat de santé des personnes détenues
- Programmes d'éducation/promotion de la santé mis en place dans les deux établissements →
- Rennais
- Implication des services, des partenaires et le rôle des professionnels dans ces programmes
- Freins au développement de ces programmes
- Prise en compte de la réduction des ISS dans ces programmes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyses documentaires, rencontres avec des professionnels, travaux de groupe, apports théoriques

SESSION N°9

DATE
DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEFS DE PROJET
VALDES BÉATRICE ET LE GRAND ERIC
beatrice.valdes@ehesp.fr

CONTACT
EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

LA PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

PROBLÉMATIQUE

Face à une expérimentation de plus en plus précoce, une augmentation de la consommation régulière, une banalisation de l'ivresse... L'INVS s'inquiète de la hausse des comportements à risque chez les adolescents et les jeunes adultes. Mais la prévention de tels comportements est complexe car il s'agit de coordonner l'action de différents professionnels et associatifs, afin de changer les représentations que les jeunes ont de l'alcool. L'objet de la présente session sera donc de faire un état des lieux sur la complexité des modalités de prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool chez les jeunes mais également de replacer ces dernières dans un contexte d'engagements globalement pluriels et particulièrement ouverts des jeunes.

OBJECTIFS

- Comprendre les logiques et les modalités d'intervention des différents professionnels et associatifs participants à la session, qui sont confrontés à l'hyperalcoolisation des jeunes sur l'espace public
- Comprendre la complexité des modalités de prévention développées par les pouvoirs publics (mairie, préfecture...) en lien avec les associations
- Savoir travailler en réseau pour répondre à ce phénomène

CONTENU

- Les jeunes face à la consommation d'alcool
- La question de la coordination des acteurs (pompiers, police, personnel de santé...) face à la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cadrage et présentation de la problématique
- Intervention(s)
- Échanges et débats entre les participants
- Préparation de guides d'entretiens
- Entretiens et visites sur le terrain par groupes
- Retours d'expérience

SESSION N°10

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

MICHEL LEGROS
EHESP
MEMBRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETÉ
ET DE L'EXCLUSION SOCIALE
michel.legros77@gmail.com

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

VIVRE DANS LA RUE, ENTRE PROTECTION ET ORDRE PUBLIC

PROBLÉMATIQUE

La seconde enquête décennale réalisée par l'INSEE en 2013 montrait qu'en dépit des dispositifs sociaux près de 150 000 personnes, dont 30 000 enfants, vivaient à la rue. En 10 ans, leur nombre a augmenté de 50 %. Jeunes en errance, familles avec enfants, personnes en souffrances psychiques côtoient des populations étrangères. Pour les uns, le maintien à la rue résulte de situations administratives complexes, pour d'autres, l'absence de sortie de la rue tient au manque de logements et de places disponibles dans les hébergements. Enfin, certains n'envisagent même plus la possibilité d'une sortie de la rue. Les pouvoirs publics oscillent entre la nécessité de protection des personnes à la rue et la volonté d'intervenir en matière de protection de l'ordre public. Comment les professionnels au contact de ces populations peuvent-ils articuler ces deux logiques ?

OBJECTIFS

- Identifier les logiques de travail des professionnels concernés par les personnes à la rue, les savoirs et les pratiques qu'ils mobilisent, le Droit sur lequel ils s'appuient.
- S'interroger sur les complémentarités et les divergences entre ces professionnels
- construire collectivement des réponses à apporter aux personnes en situation extrêmes, réponses qui tiennent compte de la protection des personnes et du respect de l'ordre public.

CONTENU

Après une première exploitation des données et des informations disponibles dans les sources documentaires et auprès d'acteurs de terrain, les participants à la session travailleront en groupes pluri professionnels sur trois études de cas :

- étranger à la rue en situation irrégulière
- jeune en errance
- hommes seuls

Chacun des groupes devra analyser la situation proposée, élaborer des réponses opérationnelles et analyser les complémentarités entre les différents métiers concernés.

L'analyse transversale des trois dossiers permettra de dégager les axes de convergence des réponses et les obstacles à franchir. Cette analyse fera l'objet d'une restitution sous forme de posters.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- travail sur étude de cas
- analyse documentaire
- rencontre avec des professionnels et des institutions

SESSION N°11

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EHESP

AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

CAMPÉON ARNAUD ET ROTHÉ CÉLINE
EHESP

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

TROUBLES ET SOUFFRANCES PSYCHIQUES : ENJEUX DE DIAGNOSTIC ET DE PRISE EN CHARGE

PROBLÉMATIQUE

Les troubles et la souffrance psychique concernent un nombre croissant de personnes, de tous milieux sociaux et de tous âges. L'organisation du secteur psychiatrique, la pression croissante exercée sur les individus par la crise économique, l'injonction à la réussite scolaire, à la performance au travail, à un vieillissement qui se doit d'être actif et plus largement à une certaine forme de réussite sociale, peuvent être des facteurs explicatifs de l'augmentation de cette souffrance ou, tout au moins, à sa plus grande visibilité. La prise en charge de ces troubles n'est donc pas sans poser un certain nombre d'enjeux problématiques liés à l'interprétation de la souffrance, de son origine, à la qualification de sa nature : sociale, neurologique, psychologique, etc., soit autant de registres susceptibles de déterminer les formes d'intervention à mettre en place. Les pompiers et les forces de l'ordre sont, par exemple, régulièrement sollicités pour gérer des troubles à l'ordre public. Les travailleurs du médicosocial et les professionnels du soin sont, quant à eux, amenés à écouter la souffrance psychique générée par la situation sociale difficile de leurs usagers et à trouver des solutions pour la contenir. Au-delà du positionnement de chaque professionnel vis-à-vis de cette souffrance, nous serons également amenés à explorer les évolutions législatives en la matière et à questionner le rôle des familles qui se trouvent, bien souvent, durablement mobilisées pour accompagner leur proche malade.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les professionnels concernés à la thématique générale des troubles psychiques
- Identifier les phénomènes de vulnérabilité et de précarité au sein de différentes populations
- Réfléchir sur l'évolution actuelle des prises en charge proposées et interroger leurs enjeux et leurs limites

CONTENU

- Souffrance, trouble et handicap psychiques, enjeux de définition : concepts, approches, pratiques
- Parcours de vie et différenciation de la prise en charge

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention et revue de littérature sur le thème des troubles psychiques
- Conférence-débats avec des experts du champ concerné
- Entretiens/table-ronde auprès de professionnels et d'associatifs

SESSION N°12

DATE
DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET
EMILIE COUNIL, EHESP
DÉPARTEMENT METIS
Emilie.Counil@ehesp.fr
06 79 70 75 14

CONTACT
EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

ACTIVITES POLLUANTES, SITES POLLUES : UN PROBLEME AU CROISEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA SECURITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

PROBLÉMATIQUE

Les activités industrielles polluantes font l'objet de politiques touchant différentes dimensions de l'action publique : protection de la santé des travailleurs et réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) pour les sites en activité, restrictions d'usage ou dépollution des sols et des eaux souterraines pour les sites historiques, protection de la santé des riverains, gestion des déchets toxiques... L'inventaire BASOL des sites et sols (potentiellement) pollués appelant une action des pouvoirs publics, identifié en 2016 plus de 6400 sites, dont 70% présentent une pollution (sols ou nappe d'eau souterraine). Par ailleurs, en 2014, 32200 établissements comprenant au moins une installation soumise à autorisation étaient recensés par l'inspection des installations classées. Face aux pollutions engendrées, quels enjeux et leviers pour l'action publique ?

OBJECTIFS

- identifier les problématiques liées aux activités industrielles polluantes et les actions requises pour les gérer ;
- Découvrir les rôles et approches professionnelles des métiers/services concernés ;
- Repérer les facteurs qui favorisent ou contraignent le travail en partenariat dans la gestion de ces situations ;
- Analyser les enjeux de la création d'une dynamique nationale et territoriale autour de ces thématiques.

CONTENU

La session est organisée dans les locaux de l'EHESP à Rennes. Les participants rencontreront des experts et professionnels, exerçant dans différents domaines. Une large part sera faite aux échanges réflexifs et à la mise en situation professionnelle sur une étude de cas. Cette session sera l'occasion de faire partager, par les différents corps de métiers représentés, leurs interrogations ou leurs points de vue sur cette question.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cadrage et présentation de la problématique
- Travail sur étude de cas
- Rencontre avec des professionnels

SESSION N°13

DATE

DU 3 AU 7 AVRIL 2017

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

CHRISTOPHE VAN DER LINDE
ENSEIGNANT/EHESP

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr
02 99 02 27 95

TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR GÉRER UNE CRISE SANITAIRE

PROBLÉMATIQUE

Depuis le début des années quatre-vingt les crises sanitaires se sont succédées à un rythme apparemment accéléré : SIDA, « sang contaminé », « vache folle », canicule, SRAS, Chikungunya... Chaque fois les pouvoirs publics ont pu sembler désarmés et les insuffisances du système de veille, d'alerte et de réponse ont toujours été soulignées. En réaction, souvent sous la pression de l'opinion et au nom du principe de précaution, le système de sécurité sanitaire s'est progressivement constitué et réformé. Les pouvoirs publics tendent dorénavant à prendre en charge très en amont la gestion des problèmes sanitaires, c'est ainsi qu'ils se sont engagés très tôt dans la prévention d'une pandémie de grippe aviaire. Ainsi, la survenue d'une crise sanitaire mobilise un grand nombre d'acteurs et nécessite un travail de collaboration entre plusieurs catégories de parties prenantes : les services déconcentrés, les collectivités locales, les associations et plus généralement, les membres de la société civile... Or, les difficultés rencontrées dans la gestion des crises sanitaires proviennent bien souvent de la complexité des relations entre les acteurs institutionnels, économiques et sociaux non seulement à l'échelle nationale mais aussi européenne et internationale. La crise peut alors apparaître comme un révélateur pertinent des façons de faire, elle peut dévoiler la faiblesse de certains liens, alors que des partenariats dynamiques et la bonne communication peuvent diminuer l'impact d'un événement exceptionnel. Ainsi, la session s'intéressera tout particulièrement aux modalités de communication entre les diverses parties prenantes de la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle.

OBJECTIFS

- Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés par cette crise
- Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat en situation de crise et qui contribuent à l'élaboration d'une culture commune de la gestion des situations exceptionnelles
- Analyser l'enjeu de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis de divers publics (victimes, médias...)

CONTENU

Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHEP à Rennes, mais conduira les participants à rencontrer les principaux acteurs des services de l'Etat, des collectivités territoriales impliqués dans la gestion de cette situation sanitaire exceptionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Echanges d'expérience sur les notions de crise, apports théoriques, rencontre avec des professionnels et des témoins, Mise en situation, élaboration d'un rapport de synthèse

SESSION N°14

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

EOGN
AVENUE DU 13ÈME DRAGONS
77010 MELUN
01 64 14 54 63 (BUREAU DES PARTENARIATS)

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE
NATIONALE
(FEOGN)

CHEF DE PROJET

FRÉDÉRIC BONTE
OFFICIER-PROFESSEUR
01.64.14.54.83
frederic.bonte@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONTACT

FRÉDÉRIC BONTE

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE JUDICIAIRE

PROBLÉMATIQUE

Évoquant la résilience de la population et des pouvoirs publics, le dernier livre blanc sur la défense et la sécurité nationale entend améliorer la gestion des crises sur le territoire national en développant l'inter-opérabilité des intervenants et en fixant des objectifs coordonnés à l'ensemble des acteurs du dispositif de sécurité intérieure et de défense civile.

Garante de l'ordre public et responsable de l'enquête judiciaire dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie constitue un maillon essentiel de la gestion des crises, qu'elles soient liées aux sinistres, cataclysmes, catastrophes ou accidents.

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de crise ;
- Sensibiliser à la coopération interministérielle ;
- Identifier les savoir-faire de chaque partenaire.

CONTENU

- Approche théorique de la gestion de crise ;
- Présentation de certains acteurs principaux de la gestion de crise et retours d'expérience ;
- Mise en situation : travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et débats, visites, retours d'expérience, exercice opérationnel de mise en situation interministérielle.

SESSION N°15

DATE

DU 03 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
TÉL : 04 42 39 34 00
FAX : 04 42 39 04 09.

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS (ENSOSP)

CHEF DE PROJET

CNE GILLES BUSCA
SERVICE PRÉVENTION- PRÉVISION

CONTACT

ISABELLE PIRES
isabelle.pires@ensosp.fr

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

PROBLÉMATIQUE

Les règles de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public permettent de se prémunir à la fois contre les accidents et certaines de leurs conséquences.

La conception de ces règles n'a pas été faite arbitrairement. L'ensemble du dispositif réglementaire s'est construit sur l'analyse des risques et sur des constats.

La connaissance des risques et leur analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de la sécurité.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC
- Réglementation relative à la prévention en ERP.
- Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains.
- Etudes de cas
- Fonctionnement des commissions de sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience.

SESSION N°16

DATE

DU 03 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
TÉL : 04 42 39 34 00
FAX : 04 42 39 04 09

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS
DE SAPEURS-POMPIERS (ENSOSP)

CHEF DE PROJET

CNE YVES GUENNEGAN
SERVICE RISQUES TECHNOLOGIQUES ET
NATURELS

CONTACT

ISABELLE PIRES
isabelle.pires@ensosp.fr

MENACE NRBCE : LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PROBLÉMATIQUE

Les domaines du Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique peuvent être concernés par des événements ayant un impact fort sur les populations.

Les termes de risque ou de menace sont souvent employés à ce sujet sans avoir une idée bien précise des notions placées derrière ces termes.

La connaissance de la menace et son analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de cette menace.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des problématiques afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur
- Appréhension de la menace et du risque
- La réponse gouvernementale
- L'organisation des secours
- Etudes de cas

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience, visites, manœuvres

SESSION N°17

DATE

DU 03 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
TÉL : 04 42 39 34 00
FAX : 04 42 39 04 09

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS
DE SAPEURS-POMPIERS (ENSOSP)

CHEF DE PROJET

CDT OLIVIER FREYERMUTH
olivier.freyermuth@ensosp.fr

CONTACT

ISABELLE PIRES
isabelle.pires@ensosp.fr

EVITEMENT DE CRISE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PROBLÉMATIQUE

Aujourd'hui, l'évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile passe par une résolution mise en œuvre par plusieurs services publics en associant des organismes privés.

Chaque acteur, responsable de service, doit appréhender son champ de compétence et d'interconnexion avec les autres services. Il doit aussi apprendre à réagir efficacement dans l'urgence et l'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

Chacun doit agir vite mais surtout agir «juste». Pour ce faire, il est important de maîtriser au mieux ces environnements décisionnels qui s'inscriront dans ce cadre d'action mais aussi d'apprendre à découvrir la richesse de certains partenariats.

OBJECTIFS

Sensibiliser les futurs cadres des services publics à l'organisation en situation de crise dans le cadre de la sécurité civile.

- Connaître l'organisation de la sécurité civile ;
- Appréhender le champ de compétence de chaque acteur ;
- Identifier les interconnexions avec les autres services publics ;
- Evaluer les conditions de réussite par un travail en inter-service,
- Appréhender le travail et la décision, en situation d'urgence et d'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de défense et de sécurité civiles du ministère de l'intérieur ;
- Identification et évitement de la crise ;
- Partages d'expériences.
- Exercice d'évitement de crise en situation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite sur site, exposés, retours d'expérience, cas pratiques

SESSION N°18

DATE

DU 3 AU 7 AVRIL 2017

LIEU

INTEFP

1498, ROUTE DE SAIN BEL – BP84
69280 MARCY L'ETOILE
04 78 87 47 47

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)

CHEF DE PROJET

NICOLAS JOUAN
RESPONSABLE DE PROJET INTEFP
04 78 87 47 15
nicolas.jouan@travail.gouv.fr

CONTACT

NICOLAS JOUAN
CAROLINE GRZELAK

GÉRER LE FAIT RELIGIEUX DANS LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE

PRÉSENTATION

La question du fait religieux dans les espaces publics et privés est devenue prégnante, dans un contexte de tensions religieuses brouillé par les récents actes terroristes en France. Cette actualité remet sur le devant de la scène des notions souvent familières mais finalement mal connues, telle que celle de laïcité ou liberté religieuse. La Constitution de 1958 établit que « La France est une République laïque », mais qu'est-ce que cela signifie vraiment et concrètement ? Comment ce principe de laïcité se décline-t-il aujourd'hui en France au plan juridique ? Comment doit-il et peut-il s'appliquer dans la sphère professionnelle, quelle place la religion peut-elle occuper ? Quelles obligations s'imposent, la liberté religieuse peut-elle être restreinte et à quelles conditions ?

OBJECTIFS

- Appréhender le principe de laïcité sous un angle juridique.
- Maîtriser les principaux textes organisant la liberté religieuse en France, plus spécifiquement dans la sphère professionnelle (secteur public et secteur privé).
- Connaître les droits et devoirs d'un agent public en matière de liberté religieuse.
- Appréhender les débats soulevés par le principe de liberté religieuse dans la sphère professionnelle.

CONTENU

- Le principe de laïcité, aperçu historique et contenu juridique
- Les textes encadrant la liberté religieuse dans le secteur public et dans le secteur privé
- Jurisprudence d'un droit en construction

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, apports pratiques et théoriques ;
- Tables rondes, travaux de groupe et débats.

SESSION N°19

DATE

DU 3 AU 7 AVRIL 2017

LIEU

INTEFP

1498, ROUTE DE SAIN BEL – BP84
69280 MARCY L'ETOILE
04 78 87 47 47

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INETFP)

CHEF DE PROJET

NICOLAS JOUAN

RESPONSABLE DE PROJET INTEFP

04 78 87 47 15

nicolas.jouan@travail.gouv.fr

CONTACT

NICOLAS JOUAN

CAROLINE GRZELAK

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PROBLÉMATIQUE

La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, proclamée à Nice en décembre 2000 et jointe au Traité établissant une constitution pour l'Europe de 2004, proscrie les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Souhaitant que cette thématique soit au cœur de son action, la France a institué le Défenseur des droits par la loi organique du 29 mars 2011, lequel succède au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

Une responsabilité toute particulière pèse sur le cadre de la fonction publique, qui peut être exposé en interne ou en externe à des situations de discrimination. Cette responsabilité exige une connaissance de la réalité des discriminations aujourd'hui ainsi qu'une capacité à les repérer. Elle nécessite en outre une réflexion sur les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour les prévenir.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique français en matière de discriminations ;
- Être en capacité de repérer et d'identifier un comportement ou une situation discriminatoire en fonction des critères établis par le Droit ;
- Partager des éléments de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les discriminations.

CONTENU

- Etat des lieux : quelles discriminations en France aujourd'hui ?
- Cadrage juridique et cas pratiques en matière de discriminations ;
- Table ronde sur la prévention des discriminations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, apports pratiques et théoriques ;
- Tables rondes, travaux de groupe et débats.

SESSION N°20

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ENSP – SITE DE SAINT-CYR
9, RUE CARNOT
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
04 72 53 18 50

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE
(ENSP)

CHEF DE PROJET

COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE ALAIN PAYET
FORMATEUR ENSP
04 72 53 18 50 POSTE 14.76
alain.payet@interieur.gouv.fr

CONTACT

LAURENCE LEMOIGNE
laurence.lemoigne@interieur.gouv.fr

LES SERVICES PUBLICS FACE AU DÉFI DES NOUVELLES MENACES

PROBLÉMATIQUE

Le contexte sécuritaire inédit en France et en Europe (terrorisme, cybermenaces, internationalisation du crime, ruptures stratégiques) bouleverse les schémas de réflexion traditionnels.

Face à ces vulnérabilités, les acteurs institutionnels (étatiques ou locaux) doivent prendre en compte de manière efficiente les domaines de la sécurité publique, civile, sanitaire, économique ou encore environnementale.

Parallèlement, des menaces émergentes se dessinent et interrogent sur la pratique professionnelle des futurs cadres issus des écoles du service public.

OBJECTIFS

- Etablir un état des lieux des nouvelles menaces,
- Identifier les leviers d'action permettant de faire face à ces phénomènes,
- Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle partagée par le groupe des stagiaires.

CONTENU

- Présentation des menaces nouvelles et émergentes en France et en Europe,
- Connaissance des politiques publiques et des stratégies adaptées à ces problématiques,
- Identification des acteurs et des moyens,
- Échanges et partage d'expérience entre stagiaires dans une démarche prospective.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, apports théoriques et pratiques,
- Tables rondes, échanges et débats,
- Visites.

SESSION N°21

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ENSP-SITE DE CANNES-ECLUSE
106 RUE DÉSIRÉ THOISON
77130 CANNES-ECLUSE
01 64 69 35 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

ENSP-CE

CHEF DE PROJET

CAPITAINE DIDIER POULHAZAN
01 64 69 36 60
didier.poulhazan@interieur.gouv.fr

CONTACT

DIDIER POULHAZAN

PARTENARIAT, PREVENTION ET SECURITE

PROBLÉMATIQUE

La police nationale joue un rôle clef dans la mise en œuvre de politiques de prévention et de sécurité. Cependant, les effets conjugués d'une société complexifiée, d'inégalités territoriales et de problématiques sociales impliquent une action coordonnée de différents acteurs institutionnels pour apporter une réponse à la commission de faits répréhensibles. Prenons l'exemple des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) présidés par les maires. Un nombre important d'acteurs y sont potentiellement mis en action. Qu'en est-il concrètement de ce type de structures ? Génèrent-elles réellement la mise en action d'une pratique partenariale de prévention et de sécurité publiques ? Les habitants sont-ils impliqués dans et avec ces structures ? Quels sont le rôle et la place des officiers de la police nationale dans le dispositif partenarial et au regard de leur positionnement dans la chaîne hiérarchique ? Autant de questions à confronter au sein du creuset de la Session inter écoles du RESP.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention et de la sécurité dans la société d'aujourd'hui ;
- Identifier les critères d'objectivation de la tranquillité publique ;
- Découvrir en quoi les processus collaboratifs représentent une opportunité mais aussi une nécessité pour les cadres de la fonction publique.

CONTENU

- Apports, conceptuels, théoriques, méthodologiques et pratiques à partir d'une grille de lecture du monde contemporain ;
- Echanges avec des intervenants permettant de clarifier les critères d'analyse quantitatifs et qualitatifs de la tranquillité publique ;
- Présentation de différents modèles de processus collaboratifs incluant le numérique;
- Expérimentations de méthodes par la pratique (jeux de rôles) ;
- Travail sur le phénomène de culture mis en lumière (réalisation de poster).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés d'intervenants ;
- Expérimentations de pratiques collaboratives ;
- Travail réflexif sur son positionnement et celui des membres d'un éco système partenarial.

SESSION N°22

DATE

DU 03 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

IRA DE LILLE
49, RUE JEAN JAURÈS –
CS 80 008
59 040 LILLE CEDEX
03 20 29 87 22

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT RÉGIONAL
D'ADMINISTRATION DE LILLE (IRA)

CHEF DE PROJET

ZAHRA BROCHOT
ADJOINTE AU DIRECTEUR DES ÉTUDES ET DES
STAGES DE L'IRA DE LILLE
03 20 29 91 30
zarah.brochot@ira-lille.gouv.fr

CONTACT

ZAHRA BROCHOT

LES FONCTIONNAIRES FRANÇAIS FACE À LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'IMMIGRATION

PROBLÉMATIQUE

L'immigration est un thème mobilisateur qui suscite de nombreuses questions. Inscrit régulièrement à l'agenda politique, il passionne les citoyens en cristallisant les enjeux électoraux, en alimentant les débats publics et en suscitant des vagues d'émotion dans l'opinion publique. Faut-il réduire l'immigration ou la maintenir ? Comment la canaliser et quelles solutions préconiser pour respecter la dignité des migrants ? Quelle protection assurer au réfugié et comment lutter contre l'engorgement des systèmes d'asile ? Que faire pour sécuriser les frontières et comment distinguer le vrai candidat au refuge, du migrant économique ?

La gestion de l'immigration est un phénomène complexe qui implique des acteurs d'horizons divers et possède de multiples dimensions. Douaniers, policiers, gendarmes, chefs de services en préfecture, inspecteurs du travail ou encore de l'action sanitaire et sociale... sont amenés à traiter, dans leurs domaines, des questions relatives à la lutte contre l'immigration illégale, la protection et l'insertion sur le marché du travail du migrant, la gestion sanitaire, et plus largement l'intégration des immigrés.

OBJECTIFS

- Explorer les arcanes d'une question au centre des débats politiques ;
- Comprendre les stratégies et modalités d'action mises en place par l'Etat à différents échelons d'intervention ;
- Identifier les pistes d'actions qui pourraient être mises en œuvre dans une logique interprofessionnelle ;
- Découvrir les réponses au niveau national et européen.

CONTENU

- La session s'articulera autour de deux axes majeurs qui en constitueront la trame générale :
- les mécanismes développés dans le cadre de l'immigration, et leur perspective d'évolution.
 - les enjeux et les implications concrètes pour l'administration française.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Conférences
- Récits d'expérimentation et échanges d'expériences
- Travaux en ateliers autour d'un cas pratique et restitutions orales par groupe
- Visite sur site

SESSION N°23

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

IRA BASTIA
04 95 32 87 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE
BASTIA (IRA)

CHEF DE PROJET

HENRI FLACH
04 95 32 87 10
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

CONTACT

HENRI FLACH
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

QUALITÉ DE VIE ET RURALITÉ : SERVICE PUBLIC ET PROSPECTIVE

PROBLÉMATIQUE

Combattre le sentiment de relégation, répondre aux défis des nouvelles ruralités, montrer que les territoires ruraux sont un atout pour le développement de la France, tels sont les trois objectifs autour desquels le Gouvernement entend construire une politique renouvelée pour les ruralités au travers notamment des assises des ruralités. Peut-on mesurer le bonheur avec des chiffres? Faut-il prendre en compte le taux de chômage, le pourcentage de succès au bac, les revenus moyens, la distance du domicile au travail, la mortalité? Dans le cadre des débats récents sur la situation des zones périphériques, les experts de L'Insee se sont penchés sur la qualité de vie dans les territoires et ont défini 27 indicateurs très larges, (accessibilité aux équipements, à la culture, aux sports, aux loisirs, les niveaux de diplôme, l'écart entre les salaires femmes-hommes, les revenus...) permettant d'identifier les zones où se rencontrent les plus grandes difficultés : les anciennes régions industrielles mais aussi les zones rurales plutôt isolées. Les spécialistes évoquent l'effet «cumulatif», tant en positif qu'en négatif. Cette multiplicité de paramètres invite à concevoir cette question en prenant en compte la complexité des phénomènes en jeu.

OBJECTIFS

Il est décliné selon trois axes :

- Acquérir des capacités d'analyse des dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux.
- Comprendre les démarches et les outils d'ingénierie du développement territorial durable.
- Acquérir les éléments didactiques de base d'une analyse prospective du territoire.

CONTENU

- Identification et étude des problématiques liées à la une politique renouvelée pour les ruralités.
- Identification et étude des politiques publiques qui concourent directement ou indirectement au développement, à la cohésion et à la qualité de vie dans les territoires ruraux français déshérités.
- Etude d'impact prospective sociopolitique des politiques publiques en faveur des territoires ruraux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques (conférences-débats),
- Étude de cas en ateliers,
- Visite terrain,
- Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels,
- Dossiers documentaires.
- L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

SESSION N°24

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ÉCOLE DES COMMISSAIRES DES ARMÉES (ECA)
BASE AÉRIENNE 701
13661 SALON AIR
04 90 17 80 00 (POSTE 28 256)

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES COMMISSAIRES DES ARMÉES (ECA)

CHEF DE PROJET

COMMISSAIRE DE 1ÈRE CLASSE OLMIER DE BRIVE
COMMANDANT DE PROMOTION ECA 2016

CONTACT

DAVID LEROY
david.leroy@intradef.gouv.fr

GESTION DE CRISE (GESTION INTÉRIEURE, CIVILE OU MILITAIRE)

PROBLÉMATIQUE

Depuis les attentats de 2015 et le lancement de l'opération « Sentinelle », les armées sont de plus en plus engagées sur le territoire national. Celui-ci est même le théâtre de déploiement majeur des forces françaises, appelées à utiliser de nouveaux outils de gestion des crises intérieures où les règles d'emploi de la force évoluent et où les réponses face à la menace sont très variées. Le champ des crises concernant la défense du territoire dans une acception large est de plus en plus vaste. La coopération avec les administrations civiles, en soutien direct ou en complément, est de plus en plus importante. Ces évolutions permanentes supposent une adaptation des processus décisionnels de planification et de conduite des opérations de résolution des crises.

OBJECTIFS

connaître :

- Les missions de service public et les opérations intérieures (OPINT) effectuées par les armées ;
- La gestion d'une crise intérieure via les missions de l'EMIZ et de l'EMIAZDS ;
- Les actions civilio-militaires et les opérations d'influence et leur impact sur l'environnement opérationnel ;
- Les conséquences d'une crise majeure sur le territoire national (accident d'un avion civil, feu de forêt, attentat ?) ;
- Un exemple concret de défense civilo-militaire pour un milieu précis : la défense maritime du territoire et la gestion des crises en mer.

CONTENU

- Gestion de crise par l'EMIZ et l'EMIAZD,
- Actions sur l'environnement : actions civilo-militaires, opérations militaires d'influence,
- Gestion d'un crash d'avion de ligne civil,
- Gestion de crise et l'action de l'Etat en mer par la Préfecture maritime et le CROSSMED à Toulon.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Visites : l'EMIZ et l'EMIAZDS à Marseille, la PAF et l'équipe de voltige sur la base aérienne 701 (si disponibilité) à Salon, la PREMARMAR et le CROSSMED à Toulon,
- Conférences-débats,
- Ateliers/mises en situation : cas concrets sur la gestion de crise dans un centre opérations à l'EMIZ de Marseille.

SESSION N°25

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

CREPS POITIERS
ROUTE DE LA FORET
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD
05 49 36 06 39

ÉCOLE ORGANISATRICE

CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE
ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
(ESENESR)

CHEF DE PROJET

LUDOVIC PAILLE
CHARGÉE DE FORMATION INITIALE STATUTAIRE
05 49 36 06 32
Ludovic.paille@creps-poitiers.sports.gouv.fr

CONTACT

BENOÎT GERMAN

VIOLENCE DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

PROBLÉMATIQUE

La « violence des jeunes » alimente l'actualité. Stigmatisée dans les quartiers populaires, elle s'exprime partout et prend sa naissance tant au sein de la famille que dans des problèmes liés au développement. Les parcours scolaires en échec, les difficultés économiques, l'accès à l'emploi, la consommation de substances psychoactives sont autant de facteurs aggravants. Cette violence civile, chacun d'entre nous en a l'expérience. La politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ils sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou dans un cadre partenarial impliquant des organismes publics, des collectivités territoriales ou des associations. Les nouveaux interlocuteurs sociaux ont une mission éducative auprès de cette jeunesse en dérive mais leurs modes d'intervention et de présence sont très différents. Quelle place exerce la Prévention spécialisée ? Comment décline-t-elle ses actions ? Comment intervenir en inter professionnalité ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éclaircissements par des études de cas concrets.

OBJECTIFS

Identifier les problématiques et les actions pour gérer et prévenir la violence chez les jeunes. Interroger les acteurs sur les modes de coopération et les modalités de mise en œuvre de projets dans les situations suivantes :

- La violence en EPLE
- Les projets éducatifs territoriaux
- Les politiques éducatives publiques
- Les contrats de ville

CONTENU

- Identification et étude des problématiques liées à la une politique renouvelée pour les ruralités.
- Identification et étude des politiques publiques qui concourent directement ou indirectement au développement, à la cohésion et à la qualité de vie dans les territoires ruraux français déshérités.
- Etude d'impact prospective sociopolitique des politiques publiques en faveur des territoires ruraux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques (conférences-débats)
- Ateliers de réflexion
- Investigation de terrain

SESSION N°26

DATE

DU 3 AU 07 AVRIL 2017

LIEU

ENCCRF
45 PLACE ERNEST GRANIER
34 000 MONTPELLIER
04 99 52 74 35

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES
FRAUDES (ENCCRF)

CHEF DE PROJET

MARTINE MALENFANT
FORMATEUR ENCCRF
04 99 52 74 35
martine.malenfant@dgccrf.finances.gouv.fr

CONTACT

MARTINE MALENFANT

LA DIMENSION INTERINSTITUTIONNELLE DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE DU PROTOCOLE VITIVINICOLE

PROBLÉMATIQUE

La France est un des premiers producteurs de vin au plan mondial, La filière vitivinicole représente plus de 250 000 emplois directs et plus de 15 % de la valeur de la production agricole. Dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché, La DGCCRF est expressément désignée, avec la DGDDI, en tant qu'instance chargée des contrôles officiels sans préjudice des contrôles effectués sous l'autorité de l'INAO et par France Agrimer. Les missions permanentes de la DGDDI, de la DGCCRF, de France Agrimer et des organismes de contrôle sur délégation de l'INAO conduisent leurs agents respectifs à intervenir chez les mêmes opérateurs, même si les finalités et les modalités juridiques d'intervention sont différentes. Aussi, dans un souci de rationalisation et de meilleure efficacité des contrôles, il est organisé une coordination nationale et régionale de l'action des services dans les domaines d'intervention communs. L'étude de ce protocole et des coordinations mises en œuvre sera au cours de ce stage, le fil conducteur d'une réflexion plus globale sur la notion de contrôle dans le cadre de protocoles de coopération, pour des secteurs économiques larges et complexes.

OBJECTIFS

- Connaître les partenaires du protocole vitivinicole et appréhender leurs missions...
- ...Afin de saisir les enjeux et l'utilité d'une coopération
- Découvrir les étapes interinstitutionnelles d'un contrôle
- Sur la base de cet exemple de protocole, les participants réfléchiront à ce type de partenariat dans leurs cadres professionnels respectifs

CONTENU

- Interventions de représentants des administrations et organismes parties prenantes
- Cas pratique de contrôle sur la base d'un dossier réel de fraude vitivinicole
- L'enquête scientifique : le rôle du laboratoire
- L'enquête du point de vue des contrôlés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, tables rondes et débats
- Déplacements au laboratoire de Montpellier, auprès d'organismes contrôlés : caves particulière et coopérative

SIE 2017 - REPARTITION GENERALE

| ECOLES | Lieux | | THEMES | ENPJJ | INSET/ Montpellier | END | EHESP/ EDH |
|--------|-----------------|----|--|-------|-----------------------|-----|---------------|
| ENPJJ | Roubaix | 1 | Les mineurs non accompagnés : quelle prise en charge par les services publics | 2 | | 2 | 3 |
| INSET | Montpellier | 2 | Accesibilité universelle des services publics | | | | 3 |
| END | Tourcoing | 3 | Les enjeux de la régulation des échanges | | | 2 | 3 |
| EHESP | Rennes | 4 | Santé et migration | 2 | | | 3 |
| | | 5 | Enfants maltraités : de la prévention à la prise en charge | 2 | | | 3 |
| | | 6 | Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique | 2 | | | 3 |
| | | 7 | Activités physiques et mobilités actives : coopérer pour des espaces publics sécurisés et accessibles | | | | 3 |
| | | 8 | Promotion de la santé en milieu pénitentiaire | 2 | | | 3 |
| | | 9 | La prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes | 2 | | | 3 |
| | | 10 | Personnes à la rue, entre protection et ordre public | 2 | | | 3 |
| | | 11 | Troubles et souffrances psychiques : enjeux de diagnostic et de prise en charge | | | | 3 |
| | | 12 | Activités polluantes, sites pollués : un problème au croisement de la santé publique, de la sécurité, de l'environnement et de l'urbanisme | | | 2 | 3 |
| | | 13 | Travailler en partenariat pour gérer une crise sanitaire | | | 2 | 2 |
| EOGN | MeLun | 14 | La gestion interministérielle de crise et les problèmes d'ordre public et de police judiciaire | | | 2 | 2 |
| ENSOSP | Aix en Provence | 15 | Prévention dans les établissements recevant du public (des principes à l'action) | | | | 3 |
| | | 16 | Menace NRBC : la réponse de la sécurité civile | | | 2 | 3 |
| | | 17 | Évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile | | | | 3 |
| INTEFP | Marcy l'Étoile | 18 | Gérer le fait religieux dans la sphère professionnelle | | | 2 | 2 |
| | | 19 | Prévention et lutte contre les discriminations | | | 2 | 2 |
| ENSP | Saint-Cyr | 20 | Terrorisme, cybercriminalité et menaces émergentes : agir ensemble pour notre sécurité | 2 | | | 3 |
| ENSP | Cannes-Ecluse | 21 | Partenariat, prévention et sécurité | | | 2 | 2 |
| IRA | Lille | 22 | Les fonctionnaires français face à la politique publique de l'immigration | 2 | | 2 | 2 |
| IRA | Bastia | 23 | Qualité de vie et ruralité : service public et prospective | 2 | | | 2 |
| ECA | Salon | 24 | Gestion de crise (gestion intérieure civile ou militaire) | | | 2 | 3 |
| CREPS | Poitiers | 25 | Violence des jeunes et politiques éducatives partagées | | | | 3 |
| ENCCRF | Montpellier | 26 | La dimension interinstitutionnelle des contrôles, les protocoles de coopération : L'exemple du protocole viti-vinicole | | | 3 | 2 |
| TOTAUX | TOTAUX | | | 20 | 0 | 25 | 70 |

| EHESP/ D3S | EHESP/ EDH | EHESP/ AAH | EHESP/ IES | EOGN | ENSOSP | INTEFP | ENSP/ St C | ENSP/ C.E. | IRA LILLE | IRA BASTIA | ECA | CREPS | ENCCRF | Nbre d'écoles | TOTAL élèves accueillis |
|---------------|---------------|---------------|---------------|------|--------|--------|---------------|---------------|-----------|---------------|-----|-------|--------|------------------|-------------------------------|
| 3 | 2 | 3 | | | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | | 2 | | 9 | 29 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 3 | 3 | 1 | | 2 | 2 | | | | 6 | 23 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | | | | 3 | 8 | 28 |
| 4 | 2 | 3 | | | 3 | 2 | 1 | 1 | | | | | | 5 | 21 |
| 4 | 2 | 3 | | | 3 | 2 | 2 | 1 | | | | 2 | | 6 | 24 |
| 4 | 2 | 3 | | | 3 | 3 | 2 | 1 | | | 2 | 2 | 2 | 8 | 29 |
| 4 | 2 | 3 | 1 | | 3 | 2 | | | 2 | | | 2 | | 5 | 22 |
| 4 | 2 | 3 | | | 3 | 2 | 2 | 1 | | 2 | | | | 6 | 24 |
| 4 | 2 | 3 | 1 | | 3 | 2 | 2 | 1 | | | | 2 | | 6 | 25 |
| 4 | 2 | 3 | | | 3 | 2 | 2 | 1 | | | | 2 | | 6 | 24 |
| 4 | 2 | 3 | | | 3 | 2 | 2 | 1 | | | 2 | | | 5 | 22 |
| 4 | 2 | 3 | 1 | | 3 | 2 | 1 | 1 | | | | | 1 | 6 | 23 |
| 3 | 3 | 3 | | 2 | 3 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | | 2 | 10 | 30 |
| 2 | 2 | 2 | | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | | 2 | 10 | 31 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | | | 8 | 28 |
| 3 | 3 | 3 | 1 | 2 | 3 | | 2 | 1 | | | 3 | | | 6 | 26 |
| 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 3 | | | 8 | 28 |
| 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | | 2 | | | 1 | 8 | 24 |
| 3 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 10 | 28 |
| 3 | 3 | 3 | | 2 | 3 | 2 | 1 | 2 | | | 3 | | | 7 | 29 |
| 3 | 2 | 3 | | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 2 | 10 | 30 |
| 3 | 2 | 2 | | | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 10 | 30 |
| 3 | 2 | 2 | | | 3 | 2 | 1 | | 2 | 2 | | | | 7 | 21 |
| 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 3 | | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | | | 8 | 30 |
| 3 | 2 | 3 | | 2 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 2 | | | | 7 | 23 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 2 | | | 2 | | | 2 | 7 | 23 |
| 85 | 55 | 70 | 12 | 25 | 72 | 50 | 42 | 28 | 28 | 30 | 28 | 16 | 17 | | 675 |

DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

Nous, écoles de service public, fondons notre identité commune sur les principes républicains énoncés par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen à laquelle notre nation se réfère à travers sa Constitution.

Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité. Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.